

**SAVIGNY-LE-TEMPLE**

**AGENDA 21**

**2018-2020**

**Stratégie municipale**

**Septembre 2017**

# 1 – Cadrage du troisième agenda 21 de Savigny-le-Temple

L'Agenda 21 local de Savigny-le-Temple constitue l'outil privilégié de traduction des principes du développement durable sur le territoire. C'est à la fois un programme d'actions et un processus qui ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques et projets. L'Agenda 21 est un projet itératif qui permet progressivement de renforcer l'action locale. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes : les élus, les services, les agents municipaux, les partenaires institutionnels (administrations, établissements publics, chambres consulaires ...), les acteurs locaux (associations, entreprises...), et bien sûr les Savigniens.

L'implication de la commune de Savigny-le-Temple dans une réflexion de développement durable, en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et l'Agglomération, a été votée par le Conseil Municipal en décembre 2005. Après une première phase de mobilisation interne, le 27 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un premier Agenda 21 local adopté le 9 avril 2010. Un deuxième agenda 21 a été engagé sur la période 2015-2017. Les orientations stratégiques ont été arrêtées pour la période triennale le 26 septembre 2014. Trois programmes d'action ont été adoptés les 30 janvier 2015, 29 janvier 2016 et 3 février 2017.

En déclinaison des dispositions législatives nationales et des documents de références à l'échelle régionale, ce nouvel agenda 21 prévu sur la période 2018-2020 constitue une démarche et un projet de territoire global, transversal et qui a pour rôle essentiel :

- **de mobiliser et responsabiliser les savigniens, notamment les jeunes, sur les enjeux du développement durable, notamment en renforçant l'expression de la démocratie locale**
- **d'améliorer la durabilité du territoire en termes :**
  - d'aménagement et de gestion : urbanisme, habitat, commerces, agriculture et autres activités économiques, espaces naturels,
  - de mobilité,
  - de qualité de vie (animation, services de proximité,...).
- **de renforcer l'exemplarité de la commune, de ses élus et de ses agents en matière de développement durable**

Au niveau opérationnel, elle doit répondre à trois exigences :

- **améliorer les synergies des acteurs publics de la ville nouvelle (Agglomération Grand Paris Sud, EPA ...) pour une meilleure prise en compte des enjeux**
- **garantir à la démarche un caractère transversal, pragmatique et adaptable dans le temps mettant en œuvre des actions concrètes, lisibles, visibles et utiles qui ne s'ajoutent pas aux autres projets**
- **générer des économies de ressources naturelles, et donc optimiser les ressources financières, sur l'ensemble du territoire, via les pratiques des habitants et des acteurs locaux dont la commune**

La mobilisation et la participation de tous les acteurs est un des principes fondamentaux de la démarche d'élaboration de l'agenda 21 savignien. Dans ce cadre, plusieurs étapes clés ont été définies pour aboutir, en janvier 2018, à un nouveau programme d'actions de l'agenda 21 local.

- **Le diagnostic développement durable partagé** a été élaboré sur la base du premier diagnostic, des retours des services et de différents temps d'échanges avec le comité technique, le comité de pilotage et les élus. La rencontre et l'écoute des habitants à l'automne 2016 et des partenaires au printemps 2017 a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun et d'enrichir l'analyse du territoire. Le diagnostic développement durable de Savigny constitue une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir les points forts et les points faibles, les opportunités et les

menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.

- **La stratégie municipale de développement durable** a été élaborée, en interne, en parallèle entre octobre 2016 et septembre 2017, à partir du diagnostic et en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux et les Savigniens. La volonté des élus municipaux est déclinée par des orientations stratégiques précisant les ambitions et les objectifs à poursuivre dans le cadre de ce troisième agenda 21 local. Elle fixe les objectifs opérationnels à atteindre sur la période triennale 2018-2020.
- **Le programme d'actions municipal** sera élaboré de manière participative entre septembre et décembre 2017. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens seront invités à participer à une série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, il présentera les actions réalisables qui pourraient être entreprises à l'échelle du territoire en 2018, pour plus de développement durable. Il précisera leur portage et leur financement, avec leur inscription dans le budget municipal. Il sera évalué au moyen d'indicateurs permettant d'apprécier leur pertinence au regard de la stratégie municipale. Il sera constitué d'un nombre un programme d'actions plus limité mais ambitieux. Il privilégiera les actions nouvelles et les actions transversales, en consolidant les bonnes pratiques. Un programme annuel sera adopté chaque année selon le même principe, pendant la période triennale.

## 2. Cinq orientations stratégiques pour l'Agenda 21

Cinq orientations stratégiques ont été définies pour répondre aux enjeux du territoire savignien et structurer le plan puis le programme d'actions de l'Agenda 21 local. Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire et l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

- ➔ **Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique**
- ➔ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous**
- ➔ **Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables**
- ➔ **Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain**
- ➔ **Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable**

Pour chacune de ces orientations stratégiques, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici fin 2020.

Orientations stratégiques	Thématiques	Objectifs opérationnels		
<b>Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique</b>	<b>Thématique 1</b> Participer localement à la lutte contre le changement climatique par la sobriété énergétique de tous les bâtiments et de l'éclairage public	Construire les bâtiments publics à énergie passive ou positive en développant le recours aux énergies renouvelables Construire des programmes à énergie passive ou positive Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments publics existants Atteindre la norme BBC pour les prochaines réhabilitations de bâtiments publics Optimiser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public Informier et accompagner les savigniens sur les travaux de rénovation en matière énergétique et les aider à lutter contre la précarité énergétique		
	<b>Thématique 2</b> Participer localement à la lutte contre le changement climatique par le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et des pratiques de mobilités durables	Poursuivre la remise à niveau et le maillage des liaisons douces et renforcer l'usage des modes doux de déplacement, des transports en commun, du covoiturage et de l'autopartage Rationaliser les déplacements des véhicules de la flotte municipale à énergie fossile et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre		
	<b>Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous</b>	<b>Thématique 3</b> Préserver la ressource en eau par la maîtrise des consommations d'eau potable et l'amélioration de la qualité des rus	Diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny Poursuivre la diminution des consommations d'eau de la ville Viser le bon état global des rus de Balory et de Savigny pour 2021 (conformément aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les masses d'eau et les petits cours d'eau)	
		<b>Thématique 4</b> Développer des pratiques de gestion des espaces naturels respectueuses de la biodiversité	Maintenir les surfaces à vocation agricole Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs Favoriser le développement d'une agriculture de proximité en circuit court Faire progresser les pratiques des services municipaux Développer les refuges pour la biodiversité dans les constructions et dans les espaces naturels	
		<b>Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables</b>	<b>Thématique 5</b> Inciter à un développement du secteur économique plus durable et développer des modes de consommation plus responsables	Veiller à la réalisation et la réhabilitation de bâtiments intégrant les cibles du DD Contribuer au développement des éco-activités : 'économie verte et/ou l'économie circulaire Requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat de proximité en soutenant les activités les plus responsables d'un point de vue de DD

		Promouvoir les modes de consommations alternatifs : bio, produits locaux, commerce équitable...
		Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour créer de nouveaux emplois non délocalisables (emplois résidentiels: adaptés aux besoins des Savigniens ainsi qu'à leur évolution)
		Soutenir les pratiques en faveur de la diminution des déchets
<b>Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain</b>	<b>Thématique 6</b> Développer les solidarités internationales plus durables	Intégrer les enjeux et finalités du DD dans toutes les actions de coopération décentralisée
	<b>Thématique 7</b> Renforcer les solidarités et l'épanouissement par le développement de solidarités envers les plus vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale	Poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux espaces et services publics, aux logements et aux soins
		Promouvoir la cohésion sociale notamment les échanges intergénérationnels
		Renforcer les solidarités envers les personnes en situation de fragilité sociale et économique
	<b>Thématique 8</b> Dynamiser le tissu associatif savignien autour du DD	Lutter contre la fracture numérique
		Engager les associations à intégrer des principes de DD
	Soutenir l'action des associations en faveur du DD, notamment de l'épanouissement humain	
<b>Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable</b>	<b>Thématique 9</b> Piloter, suivre, évaluer et rendre compte de la démarche d'agenda 21	Piloter, animer, suivre et rendre compte annuellement, de manière participative et transparente, de l'avancée de chaque action et chaque thématique et globalement de la démarche agenda 21 dans son ensemble
		Evaluer l'agenda 21 et progresser
	<b>Thématique 10</b> Mobiliser, informer et concerter les Savigniens et partenaires sur la mise en œuvre de l'agenda 21 et du DD localement	Impliquer les instances de démocratie participative dans le suivi et la mise en œuvre des actions de l'agenda 21, en particulier celles qui s'inscrivent dans leur périmètre (conseils de vie locale, d'écoles de crèches...)
		Impliquer les jeunes dans des projets de développement durable, via les écoles, les centres de loisirs...
		Sensibiliser les Savigniens au développement durable, particulièrement aux problématiques sur la santé (bruit, ondes électromagnétiques, qualité de l'air, alimentation, eau, perturbateurs endocriniens) et valoriser les démarches collectives
		Renforcer l'information des Savigniens sur les risques majeurs naturels et technologiques
		Accompagner les actions des Savigniens sur les problématiques locales (RER, couloirs aériens, sites SEVESO...)
	<b>Thématique 11</b> Faire évoluer les pratiques internes et former les services municipaux pour faire évoluer les pratiques professionnelles et citoyennes	Professionnaliser les agents et les élus
		Analyser les politiques, les projets municipaux et les procédures internes au regard du DD